



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Psychologie parcours Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Présidente : Anne MASSELIN-DUBOIS, Maîtresse de conférences de psychologie clinique

Membres :

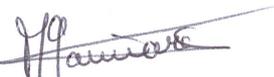
**Alexandra LAURENT, Professeure de psychologie clinique
Marjorie ROQUES, Professeur des Universités en Psychopathologie Clinique
Héloïse HALIDAY, Maîtresse de conférences de psychologie clinique
Christelle VIODE, Maîtresse de conférences HDR de psychologie clinique
Daniel DERIVOIS, Professeur de psychologie clinique
Baptiste LIGNIER, Maître de conférences de psychologie clinique**

Article 2 :

La Directrice de l'UFR Sciences humaines est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 1^{er} mars 2023

La Directrice de l'UFR Sciences humaines


Maryse GAIMARD